

Assemblée des délégués du SEPE du 17 février 2021

LIEU	: Halle polyvalente de Chevenez
DEBUT DE L'ASSEMBLEE	: 18h30
PRESIDENT	: M. Didier NICOULIN
SECRETAIRE	: Mme Marie-Françoise MAITRE
DELEGUES EXCUSES	: Mme Isabelle FLEURY, Alle MM. Huber THOMAS, Baroche Stéphane BONVIN, Cornol Yves VOISARD, Porrentruy
DELEGUES ABSENTS	: MM. David KLÄY, Courgenay Anthony BIEDERMANN, Fontenais Thomas VUILLAUME, Grandfontaine Frédéric SOLLBERGER, Porrentruy

Ordre du jour :

- 1. Accueil**
- 2. Désignation des scrutateurs**
- 3. Appel nominal**
- 4. Procès-verbal No 26 de l'assemblée du 2 septembre 2020 à Courtedoux**
- 5. Rapport du Président de la commission**
- 6. Prendre connaissance et approuver le budget 2021**
- 7. Election d'un(e) vice-président(e) de l'assemblée**
- 8. Information sur les deux projets digestion, gestion retour des boues et bâtiments**
- 9. Divers**

1. Accueil

M. Didier Nicoulin, Président de l'Assemblée, salue les personnes présentes et leur souhaite la bienvenue. Il remercie les autorités de Chevenez de nous accueillir, et salue la présence de Mme Josiane Sudan, Vice-maire de la commune de Haute-Ajoie.

Cette assemblée particulière, annoncée selon les règles en vigueur, est nécessaire pour prendre connaissance et approuver le budget 2021.

2. Désignation des scrutateurs

MM. Jean-Pierre Bedit et Gérard Brunner sont désignés en tant que scrutateurs.

3. Appel nominal

Alle	Patrick Fluri, Magali Marchand
Baroche	Jacques Bourquard, Yvan Schori
Cornol	Ernest Gerber, Jésus Moreno
Courgenay	Régine Guélat, Jean-Marc Lopinat, Tony Loutenbach
Courtedoux	Grégory Franc, Fabian Zürcher
Fontenais	Francis Dubey, Valérie Bourquard Voisard
Grandfontaine	Marguerite Vuillaume
Haute-Ajoie	Emmanuel Gigon, Joseph Lachat, Ismaël Vuillaume
Porrentruy	Jean-Pierre Bedit, Chantal Braichet, Gérard Brunner, Christine Choulat Raval, Claude Gury, Didier Nicoulin

23 délégués présents (quorum 16)

4. Procès-verbal No 26 de l'assemblée des délégués du 2 septembre 2020 à Courtedoux

Le procès-verbal est accepté sans commentaire et à l'unanimité par lever de mains, avec les remerciements d'usage à sa rédactrice.

5. Rapport du Président de la commission

Le Président de la commission, M. Gilles Villard, présente son rapport :

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les délégués,

Comme l'année passée pour l'assemblée des comptes, nous avons dû aussi reporter celle du budget, prévue initialement au 2 décembre 2020 à ce soir et non sans mal et toujours en rapport avec la pandémie du Covid-19. Je tiens donc à vous remercier sincèrement de votre compréhension et de collaboration, ainsi qu'à votre présence, malgré les directives

sanitaires imposées. J'associe à mes remerciements la commune de Haute-Ajoie par rapport aux désagréments causés par ce report de date, ainsi que pour son accueil.

J'en profite pour vous souhaiter à toutes et tous mes meilleurs vœux pour cette année 2021 qui a mal commencé, mais qui j'espère se terminera dans des conditions plus favorables.

Depuis notre dernière rencontre le 2 septembre dernier à Courtedoux, le comité a continué tant bien que mal à gérer les affaires courantes du syndicat, ainsi que la surveillance des travaux en cours. Je vous communique donc ci-après les principales informations et décisions intervenues durant cette dernière période.

Au niveau de la commission du SEPE, M. Patrick Quiquerez de Grandfontaine sera remplacé selon mes informations en principe par Mme Marguerite Vuillaume dès le 1^{er} mars. Nous lui souhaitons la bienvenue et remercions son prédécesseur pour le travail accompli.

M. Yanick Matthey de Courtedoux n'est plus délégué depuis le 31 décembre 2020. Il était le vice-président de l'assemblée du SEPE. Je le remercie pour son engagement. J'en profite pour souhaiter la bienvenue au nouveau délégué de Courtedoux, soit M. Grégory Franc.

La personne qui remplacera M. Yanick Matthey à la fonction de vice-président sera nommée ce soir lors du point no 7

En ce qui concerne le dossier « Aération des boues » : Les travaux sont pratiquement terminés et se sont déroulés dans de bonnes conditions. Il n'y a pas eu de problème lors des arrêts des lignes qui ont été effectués en 2 fois. Les travaux réalisés permettent une meilleure oxygénation, plus économique et plus facile à gérer et le budget voté ne sera pas dépassé.

En ce qui concerne le dossier des micropolluants, il y a encore quelques phases de tests, mais les résultats sont très concluants. Comme demandé par la confédération et le canton, un concept de surveillance de l'ozonation est effectué régulièrement. En ce qui concerne l'aspect financier, les décomptes ont pu être transmis aux instances cantonale et fédérale en vue de la demande de subventions et entretemps, ces derniers ont été acceptés et nous avons reçu le solde des subventions. Le devis n'est pas dépassé. Les délais ont été tenus et l'exemption de la taxe de CHF 9.-- par équivalent habitant a été confirmée par l'OFEV.

Je vous l'ai déjà dit, mais c'est toujours bon à entendre, il s'agit de la première installation pour le traitement des micropolluants à l'ozone qui fonctionne en Suisse romande et la 2^{ème} système tout confondu (ozone et charbon) sur l'ensemble de la Suisse romande. L'inauguration, les portes ouvertes auront lieu dès que la situation sanitaire le permettra.

Je vous le communiquais lors de la dernière assemblée, il faudra consentir à d'importants investissements pour les travaux concernant la digestion, la gestion des retours des boues, ainsi que l'adaptation inhérente au bâtiment, vu la durée de vie de certains éléments.

Il était prévu de pouvoir réaliser ces travaux cette année, mais vu les dépenses plus conséquentes que prévues, il faudra passer par la voie des assemblées communales et

par une votation populaire pour la commune de Porrentruy. En effet, la compétence de l'assemblée des délégués fixée à

CHF 1'000'000.-- par objet est dépassée, ce qui signifie que ces transformations seront reportées en 2022 par rapport à la procédure à mettre en place.

Le dossier vous sera présenté au point 8 de l'ordre du jour de ce soir. Les mandats ont été confiés à deux bureaux d'ingénieurs. Il s'agira aujourd'hui de prendre connaissance des projets qui sont liés l'un à l'autre. Votre préavis à l'intention des communes concernant ces futurs crédits ne sera pas décidé ce soir mais lors de la prochaine assemblée qui devrait avoir lieu au mois d'avril 2021.

Ces dernières années, il y a déjà eu de gros investissements et comme vous le constatez, ce n'est pas terminé. Certains ne concernaient pas de l'entretien mais de l'amélioration comme l'installation de serres de séchage pour les boues ou des obligations légales comme pour le dossier des micropolluants. Il faut savoir que la grande partie des réfections nécessaires ont déjà été réalisées et en même temps modernisées, afin d'obtenir un rendement plus écologique et plus efficient. Toutefois, pour connaître exactement ce qui reste à faire, un mandat d'étude a été confié à un bureau d'ingénieurs afin de pouvoir établir un plan d'action dans le futur et calculer exactement les chiffres pour le maintien de la valeur de la Step, tout en sachant que certains travaux ne modifieront pas cette dernière.

Le résultat de cette étude sera rendu dans le courant du mois de septembre prochain. Cela peut faire peur et personne n'aime voter des crédits, mais il faut relativiser. En effet, une Step neuve de la grandeur de la nôtre est estimée à environ CHF 30 millions. Grâce à la bonne gestion de nos exploitants qui a permis de maintenir le plus longtemps possible le système, ainsi qu'à une gestion rigoureuse au niveau des finances, la dette du SEPE s'élevait au 31 décembre dernier à environ CHF 1'375'000.-- ce qui n'est de loin pas une situation critique pour un syndicat représentant 9 communes et une population d'environ 17'000 habitants.

Un groupe de travail au sein de la commission du SEPE a été nommé pour revoir les statuts du SEPE afin de répondre à la demande de plusieurs délégués. Les différentes propositions de modifications vous seront soumises avant la fin de cette législature. (tels que le nombre de délégués, les compétences financières, etc).

Mme Mary-José Broillet (collaboratrice à la commune de Porrentruy) a été nommée lors de la dernière assemblée en tant que caissière pour remplacer M. Jean-Denis Voisard dès le 1^{er} novembre 2020. Finalement, vu quelques problèmes au niveau des systèmes informatiques pour la reprise des données, le prénommé fonctionne encore pour la passation des écritures 2020 sur l'ancien système et collaborera avec la commune de Porrentruy pour le bouclage des comptes 2020 qui vous seront soumis lors de la prochaine assemblée. Je le remercie sincèrement de son travail et de son appui.

Comme vous avez pu le constater à la lecture du budget 2021 qui sera soumis ce soir lors du point no 6, ce dernier est pratiquement équilibré avec un léger bénéfice de CHF 1'741.—et correspond plus ou moins aux mêmes montants que les communes ont versés en 2020. La commission n'a pas voulu augmenter d'un seul coup les charges par rapport

au maintien de la valeur pour respecter la nouvelle loi sur la gestion de l'eau, du fait que la plupart des communes n'ont pas encore modifié leur règlement.

Nous avons donc décidé d'augmenter progressivement les charges sur une période de 3 ans pour respecter le maintien de la valeur de 60% voté par le parlement jurassien. Selon les premières estimations à confirmer, le montant pour le poste « maintien de la valeur » des infrastructures de la Step s'élèverait à CHF 750'000.- annuellement en 2023 contre CHF 415'500.-- actuellement. J'encourage donc vivement les communes à élaborer leur règlement et tenir compte de ces éléments lors du calcul des taxes de base et de consommation. Les montants exacts concernant le syndicat pourront être fournis en principe à la fin de l'année 2021.

Les comptes 2019 ont été apurés par le délégué aux affaires communales sans remarque.

En collaboration avec le canton qui prendra en charge le 80% (subvention pour un projet novateur d'intérêt particulier), un mandat d'étude a été confié à un consortium pour définir les impacts des rejets urbains sur l'Allaine. La somme à charge du SEPE s'élèvera à environ CHF 20'000.-- et est compris dans le budget 2021.

Le rendu final est prévu aussi au mois de septembre de cette année et permettra de repérer ainsi les endroits exacts où se situent les problèmes au niveau de nos communes respectives, notamment par rapport aux eaux claires parasites qui se situaient à un taux de 55 % lors du prélèvement du mois d'octobre 2020 avec un débit moyen journalier de 88 l/s.

Voilà les principales informations que je souhaitais partager avec vous. Je reste bien entendu à votre entière disposition pour de plus amples renseignements. Je vous remercie de votre attention.

M. Jean-Pierre Bedit signale que les communes vont recevoir des indications financières avant la fin de l'année. Cependant, il faudrait obtenir les montants à prévoir plus tôt afin de pouvoir préparer le budget. M. Gilles Villard signale que les communes ont 3 ans pour adapter leurs chiffres, et peuvent déjà effectuer leur calculs pour le maintien de la valeur, qui a été fixé à 60 %.

6. Prendre connaissance et approuver le budget 2021

M. Didier Nicoulin donne la parole à Mme Mary-José Broillet pour la présentation du budget 2021.

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Je vous présente le budget 2021 qui a été préparé en collaboration avec l'ancien caissier Monsieur Voisard, le responsable de la step, Monsieur Crelier, ainsi que les président et vice-président, Messieurs Villard et Rotunno. Je remercie ces Messieurs pour leur aide et collaboration.

En application de l'article 4, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, les principes de la comptabilité publique découlant du modèle comptable harmonisé (MCH2) doivent être appliqués.

En application de l'article 11, alinéa 1, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget contient :

- a) les charges devant être approuvées et les revenus estimés dans le compte de résultats;
- b) les dépenses devant être approuvées et les recettes estimées dans le compte des investissements.

En application de l'article 16, alinéa 2, du décret concernant l'administration financière des communes, le budget, présenté par l'exécutif, comprend toutes les charges et tous les revenus, y compris les amortissements obligatoires.

Pour ce budget de fonctionnement 2021, comme vous l'avez constaté, le montant des revenus prévisionnels s'élève à 1'670'228.- et le montant des charges prévisionnelles à 1'668'487.- ce qui représente un excédent de produits de 1'741.-.

Pour la présentation du détail du budget, nous passerons chapitre par chapitre et je vous donnerai quelques précisions comptables sur différents postes.

Si vous souhaitez des renseignements complémentaires techniques, Messieurs Crelier, Rotunno et Villard pourront être sollicités au besoin.

0121 Législatif et exécutif

Cette section comprend les indemnités et les frais de la commission et des sous-commissions. Il n'y a pas de changement important pour 2021. L'imputation de 3'000 francs correspond aux indemnités relatives aux séances de travail pour la gestion des investissements.

0220 Service administratif

Dans cette section sont répertoriés les frais pour la gestion de la caisse, ainsi que ceux de la révision des comptes et l'imputation des frais de la caissière pour la gestion des investissements.

7206 Exploitation

Concernant le traitement du personnel nous avons 4 employés à 100% avec pour chacun d'eux, une annuité supplémentaire. Diminution des charges sociales suite à la retraite du caissier M. Voisard.

7206.31011.00 - Matériel et fournitures de bureau

Diminution des charges de 3'500.- car il était supposé dans le budget 2020 que les frais liés au MCH2 seraient plus importants.

7206.31011.04 - Oxygène liquide pour traitement micropolluants

Ce poste présente une augmentation de 14'000.- par rapport à 2020 qui était une année partielle concernant l'achat d'oxygène liquide et la location du matériel.

7206.31130.00 - Matériel informatique

En 2021 l'acquisition d'un ordinateur portable et d'une photocopieuse sont nécessaires pour le bureau de la step pour un montant total de 7'810.-.

7206.31435.06 – Prestations de nettoyage des bassins/collecteurs intercommunaux

Ce poste présente une augmentation de charges de 20'000.- pour des travaux de curage du secteur Chevenez par l'entreprise Chapuis.

7206.31435.09 – Entretien stap Avenue-Cuenin Porrentruy

Ce poste concerne des frais de 5'300.- pour le remplacement du système d'automatisation et le remplacement des condensateurs à l'Avenue-Cuenin à Porrentruy.

7206.31515.03 – Entretien et réparation centrifugeuse

En 2021 nous avons uniquement des frais d'entretien courants, en 2020 les frais étaient plus élevés suite au changement d'un bol conique.

7206.31517.00 – Entretien et réparations de véhicules

En 2021 il sera nécessaire de remplacer les pneus du tonneau et de l'expertiser. De plus le véhicule Schäffer nécessite un entretien complet, soit des frais supplémentaires en 2021 pour ces deux véhicules estimés à 20'200.-.

7206.33003.10 – Amortissements planifiés des ouvrages du Patrimoine Administratif

Dépréciation des serres de 110'000.- et du bâtiment des micropolluants de 22'500.- (33 ans 1/3)

7206.35102.00 et suivants – Attribution financement spécial Maintien de la Valeur

Attribution au maintien de la valeur à un taux de 60%, soit un montant total de 415'500.-. Une répartition définitive sera à faire lors de la réception de l'inventaire des installations par RWB.

Concernant les recettes rien de particulier à signaler, excepté que nous n'avons plus à facturer la taxe de 9 francs par habitant raccordé aux eaux usées, pour les micropolluants.

Le montant pour le forfait lié à la gestion du ramassage des déchets spéciaux sera rediscuté en 2021. Dès 2020 le montant est passé de 3200 à 4800 francs.

Concernant le budget d'investissement 2021, le poste 7206.50605.03 – Révision moteur à gaz prévoit une dépense de 50'000.- pour la révision nécessaire en 2021 du moteur à gaz. Ce montant est financé par un prélèvement sur les réserves.

En conclusion, si vous n'avez pas de questions complémentaires, il est proposé à l'Assemblée de délégués d'approuver le budget relatif à l'exercice 2021.

Merci de votre attention

M. Jean-Pierre Bendit pose une question sur la présentation du budget : Page 13, excédent de revenus. Selon MCH2, ce chiffre devrait figurer à la page 9, 7206.39400.00.

Mme Mary-José Broillet lui répond que le budget a été préparé par l'ancien caissier avec l'ancien système informatique. Le prochain budget sera présenté sous une forme différente, et dans les comptes ce chiffre figurera à l'emplacement précisé par M. Bendit.

- **Le budget est approuvé à l'unanimité par lever de mains.**

7. Election d'un(e) vice-président(e) de l'assemblée

M. Yanick Matthey a démissionné de sa fonction de vice-président de l'assemblée. La commission présente la candidature de Mme Régine Guélat, de la commune de Courgenay, pour le remplacer. Sa candidature est acceptée par applaudissements. Mme Régine Guélat accepte son élection.

8. Information sur les deux projets digestion, gestion retour des boues et bâtiments

La parole est donnée à M. Jonas Margot de RWB pour la présentation de ces deux projets.

M. Fabrice Burrus de ATB présente la partie génie civil – maçonnerie.

M. Jonas Margot reprend la parole pour préciser le phasage des travaux.

Le budget de ces deux projets devra passer devant les assemblées communales.

Le préavis serait donné lors de l'assemblée des comptes du SEPE au mois d'avril, pour ensuite passer en votation devant les assemblées communales, et à Porrentruy le 26 septembre 2021 ou il y fera l'objet d'une votation populaire.

Sous réserve de l'approbation des crédits, les travaux débuteront au mois d'avril 2022 et se termineront mi-2023.

La Step est âgée de plus de 33 ans, plusieurs équipements sont en fin de vie, et ces travaux nécessaires et urgents doivent être réalisés sur le traitement des boues.

M. Joseph Lachat pose la question de savoir ce qui se passerait si une commune refusait ce projet. Il estime que certains citoyens pourraient craindre de voir ces travaux faire augmenter leur taxe sur l'eau. M. Gilles Villard lui répond qu'il faut obtenir deux majorités : la majorité des communes et la majorité des équivalents/habitants pour qu'un objet soit approuvé.

Si les communes ont régulièrement mis à jour leurs taxes de consommation, cela ne devrait pas poser de problème. Ce montant de CHF 3'188'000.- doit être divisé par les communes et l'ensemble des équivalents/habitants.

M. Ernest Gerber demande si ce projet n'est pas trop luxueux. Avons-nous cherché à faire quelque chose de moins onéreux ? M. Jonas Margot précise qu'il s'agit en l'occurrence de la réhabilitation de l'ouvrage existant, nous sommes loin d'un projet « de luxe », le but étant de faire le minimum pour la Step puisse encore fonctionner durant de nombreuses années.

Mme Valérie Voisard Bourquard demande quelle énergie est utilisée. M. Jonas Margot précise qu'il s'agit de Biogaz.

M. Philippe Riat demande si ce montant doit figurer dans le maintien de la valeur.

M. Gilles Villard l'informe que cette rénovation de CHF 3'188'000.- ne va pas augmenter la valeur de la Step, ce montant est déjà inclus dans sa valeur. Seuls les frais d'intérêts et d'amortissement entraîneront une hausse des charges annuelles.

M. Fabien Zürcher félicite les bureaux d'ingénieurs pour cette présentation très complète, et demande qu'elle soit transmise aux délégués avec le procès-verbal de cette séance.

M. Jean-Pierre Bendit constate que nous avons des réserves au bilan. Est-il prévu de prélever sur ces réserves financer ces travaux ? M. Gilles Villard indique que les réserves ont été épuisées avec les travaux des micropolluants. Depuis quelques années nous provisionnions CHF 200'000.- chaque année, et environ CHF 800'000.- ont été prélevés des réserves pour le financement de l'installation de traitement des micropolluants.

M. Cyrille Gigon précise qu'un représentant de chaque bureau d'ingénieurs sera présent pour la présentation du projet lors des assemblées communales qui devront se prononcer sur les crédits.

Mme Magali Marchand demande combien coûterait une nouvelle Step. M. Jonas Margot répond qu'il faudrait prévoir CHF 30 millions, et que donc l'option de remettre en état est la plus judicieuse.

9. Divers

La parole est donnée à Mme Josiane Sudan, Vice-maire de la commune de Haute-Ajoie. Elle salue cordialement les personnes présentes. La commune de Haute-Ajoie comprend les localités de Chevenez, Rocourt, Réclère, Damvant et Roche d'Or, et comptait 1097 habitants au 31.12.2020. Un nouvel administrateur communal vient d'être nommé en la personne de M. Emilien Queloz.

Il ne sera pas malheureusement pas possible ce soir de partager le verre de l'amitié en raison de la situation sanitaire, mais elle souhaite à chacun un bon retour dans son foyer.

La séance est levée à 19h40.

Courtedoux, le 22 février 2021

Le Président :
Didier Nicoulin



La secrétaire
M.-F. Maître

